

« Un chauffard risque la prison à cause de « Via sicura »

Depuis l'entrée en vigueur de la loi contre les chauffards « Via sicura », huit fois déjà des conducteurs désignés comme des chauffards ont été dénoncés.

Le durcissement de la loi était entré en vigueur depuis 5 jours lorsque la police argovienne a arrêté au Bötzingen un automobiliste qui roulait à 149 km/h, alors que la limite était à 80 km/h. En déduisant la tolérance habituelle, l'infraction était de 63 km/h. Ce Suisse de 22 ans est le premier à faire les frais des nouvelles mesures contre les chauffards. Il risque une peine de prison d'au moins une année. Pour la première fois, la loi définit avec précision à partir de quelle vitesse un conducteur est un chauffard : à l'intérieur d'une localité à partir de 50 km/h au-dessus de la limite, et sur les autoroutes à partir de 80 km/h. Pour ce conducteur de la région, étant donné la gravité de la faute, le ministère public requiert deux ans et 6000 francs d'amende. Ce cas sera jugé en juin au tribunal de Brugg, une première.

Huit fois déjà, la police du Nord-Ouest de la Suisse a dénoncé des chauffards, dont la moitié dans le canton d'Argovie. Cinq jours après le premier cas, un nouveau conducteur a été arrêté dans le Fricktal. C'était un Allemand de 46 ans flashé à 154 km/h par le radar, alors que la limite était à 80 km/h. Sa BMW lui a été retirée immédiatement. Devant le tribunal la demande sera faite pour que la voiture soit définitivement confisquée et vendue. C'est le juge qui décidera si le fautif pourra toucher le produit de la vente. Jusque-là, il était théoriquement possible de saisir une voiture, mais dans les faits, c'était exceptionnel. Vu que le conducteur est étranger, le tribunal peut lui infliger une amende, mais pas une peine de prison ferme.

[L'auteur explique ensuite qu'il n'y a pas eu de cas jusqu'ici dans le canton de Bâle-Ville, et deux cas à Soleure et à Bâle-Campagne. Ce dernier à 164 km/h au lieu de 80. Il précise que la loi permet non seulement de sanctionner sévèrement la vitesse, mais également d'autres infractions dangereuses, dépassements ou courses poursuite.]